

avantage si la Chambre italienne devenait en majorité composée de catholiques convaincus dont l'action régénératrice aiderait puissamment au bien du pays. L'argument est spécieux. Est-il solide? Il faut remarquer que les catholiques se trouvent depuis soixante ans *sub dominatione hostili*, et qu'ils n'ont pas voulu, durant ce demi-siècle et plus, prendre part à l'administration des affaires. Maintenant ils voudraient modifier leur attitude pour le bien du pays. Leurs aspirations généreuses, affirme-t-on, tendent à ce but.

Il serait facile de faire de nombreuses objections à ce projet. Je me bornerai à une seule remarque, qui est d'ordre exclusivement historique. Quand la papauté, avec Clément V, émigra à Avignon, au commencement du XIV siècle, et y resta une soixantaine d'années, les auteurs italiens ont comparé cet exil à la captivité des Juifs à Babylone, et ils n'ont pas trouvé dans leurs encriers assez d'encre pour la flétrir. Ils disaient que les papes d'alors étaient les chapelains des rois de France qui avaient la main sur l'Eglise et la pressuraient au mieux de leurs intérêts personnels. Ce point de vue était assez juste. Le parti national catholique italien aurait pour effet, non pas direct mais certain, de rendre le roi d'Italie, d'accord avec le pape, en partie maître de ce dernier. La vieille fable du pot de terre et du pot de fer serait ici de mise, et, au pis aller, le pape vivant en accord avec le roi d'Italie en deviendrait forcément le chapelain. Les catholiques des autres nations n'auraient plus d'autre ressource que de s'approprier les invectives des écrivains italiens du XIV siècle. Cela revient à prouver la nécessité du pouvoir temporel qui, sous une forme ou sous une autre, est dans nos temps la seule sauvegarde de la liberté et de l'indépendance du Souverain Pontife. J'ai posé la question, c'est au pape seul qu'il appartient d'y répondre. Il a des lumières que je n'ai pas et, devant le maître, les disciples n'ont pas l'autre parole que l'*amen* liturgique.